



# Revue de presse Générique

## 10 Mars 2008

Avec le concours du



Fonds Unique  
de Péréquation



avec le soutien du FSE Objectif III



## COMPETENCE

### 1- L'emploi des seniors : la politique des petits pas – *Semaine sociale Lamy n°1340, février 2008*

→ La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites a défini diverses mesures destinées à favoriser l'allongement de la période d'activité professionnelle des salariés. Elle prévoit également l'organisation de rendez-vous quadriennaux afin d'établir un constat sur l'avancée du processus de réforme. Cet article « fait le point sur les réformes engagées et la façon dont les différents acteurs se sont appropriés la problématique des seniors ». Les thèmes abordés sont les suivants :

- un taux d'emploi parmi les plus faibles d'Europe,
- la marginalisation des dispositifs de rupture fondés sur l'âge,
- le maintien dans l'emploi,
- le retour dans l'emploi.

### 2- L'Etat mobilise des moyens nouveaux pour encourager les entreprises à conserver leurs seniors ou à en recruter (Christine Lagarde) – *AEF, 22 janvier 2008*

→ Selon le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, les moyens mis en œuvre par l'Etat doivent encourager les entreprises à conserver leurs salariés expérimentés ou à en recruter. Tout d'abord, avec le Contrat Initiative Emploi (CIE) : en 2007, 12 400 demandeurs d'emploi de plus de 50 ans en ont bénéficié. Par ailleurs, les équipes de TransitoCTP ont été chargées de mettre en œuvre, sur 7 bassins d'emploi, le contrat de transition professionnelle (CTP). Compte tenu des résultats prometteurs de cette expérimentation, l'accompagnement va être élargi à certains seniors. De son côté, l'ANPE prépare une brochure présentant son offre de service renforcée à destination des demandeurs d'emploi. Enfin, la nouvelle campagne de communication « emploi-seniors » et les assises régionales pour l'emploi des seniors, ne font que renforcer la dynamique entreprise auprès des seniors et des entreprises.

### 3- Le gouvernement et l'Union européenne lancent une nouvelle campagne de communication – *Anact, 15 février 2008*

→ Inciter les chefs d'entreprises et les DRH à recruter et maintenir dans l'emploi les plus de 50 ans, voilà le nouvel objectif du Gouvernement et de l'Union européenne. Après une première campagne lancée en octobre 2006, dont le but était de faire évoluer le regard du grand public et des plus de 50 ans eux-mêmes sur leur place dans l'entreprise, cette nouvelle campagne doit donner envie aux entrepreneurs de « passer à l'acte ». Ainsi, du 28 janvier au 15 février 2008, des chroniques radio ont été diffusées sur les antennes, un site Internet [www.emploiesseniors.gouv.fr](http://www.emploiesseniors.gouv.fr) présente les différentes mesures favorisant le maintien ou le retour à l'emploi. A partir du mois d'avril 2008, une campagne média sera diffusée dans la presse économique et professionnelle, les troisièmes assises nationales pour l'emploi des plus de 50 ans seront également organisées.

### 4- Assurance chômage : des mesures incitatives destinées à favoriser le retour à l'emploi des 50 ans et plus – *Senior actu.com, 22 janvier 2008*

### 5- Communiqué de presse de l'Unédic

→ 450 millions d'euros, c'est la somme qui va être allouée par l'Unedic afin de financer les nouvelles mesures destinées à favoriser le retour à l'emploi des 50 ans et plus. Depuis 2003, des dispositifs incitatifs ont été mis en place pour encourager l'emploi des seniors. Au départ, l'Assurance chômage permettait de financer des départs en retraite anticipée. Aujourd'hui, la réglementation a changé. Les budgets permettent d'accompagner la



formation et le retour à l'emploi des plus de 50 ans de façon à rendre leur candidature plus attractive. Avec ce nouveau budget, l'Unedic pourra apporter différentes aides à l'emploi, ce qui peut être un argument clé lors d'un entretien d'embauche. Vous découvrirez ces aides dans le communiqué de presse ci-joint.

#### **6- Rapport Attali : les propositions pour l'emploi des seniors et la diversité – AEF, 21 janvier 2008**

➔ Le rapport de la Commission Attali a été remis le 23 janvier dernier à Nicolas Sarkozy. Ce rapport contient 316 propositions, dont certaines mesures en faveur des jeunes et des seniors.

Afin de ramener le taux d'emploi des seniors de 37,7% à 42,5%, il faudrait :

- laisser à tout salarié ayant acquis la durée minimale de cotisation vieillesse le choix de continuer son activité sans aucune limite d'âge en bénéficiant, à compter de 65 ans, d'un supplément de prestation ;
- libérer le cumul emploi retraite ;
- réduire le coût du travail des seniors en abaissant de 65 à 55 ans l'âge au-delà duquel l'entreprise et le salarié sont exonérés de la cotisation d'assurance chômage et en favorisant une flexibilité dans la gestion des rémunérations ;
- limiter la possibilité de recours aux dispositifs de préretraite aux seules restructurations économiques ;
- renforcer les services dédiés aux seniors.

#### **7- Senior et entreprise : un atout pour les Français même si un tiers reste pessimiste – Senioractu.com**

#### **8- Les seniors au travail – un avenir flou selon un sondage LH2/Randstad – Seniorscopie.com, le 11 février 2008**

➔ En novembre 2007, une étude a été réalisée par LH2 pour le groupe Randstad par téléphone, auprès de 1 004 personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus. Dans un premier temps, il est à noter que le terme « senior » est encore mal appréhendé par les Français. En effet, ils ne savent pas concrètement à partir de quel âge un salarié est considéré comme un senior. Selon cette enquête, un Français sur cinq déclare que son entreprise a embauché des salariés âgés de plus de 45 ans en 2007, mais neuf sur dix estiment qu'embaucher des seniors est une bonne chose pour l'entreprise. Elle révèle également que les 18-24 ans estiment à 43% que les seniors sont mal considérés par l'entreprise.

#### **9- Emploi des seniors : une circulaire DSS précise la portée des mesures de la LFSS 2008 visant à dissuader le recours aux préretraites et à la mise à la retraite d'office – AEF, mardi 4 mars 2008**

➔ « Une circulaire du 25 février 2008 précise les modalités de mise en œuvre de l'article 16 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008, qui a augmenté le taux de contribution sociale généralisée applicable aux allocations ou avantages de préretraite ainsi que le taux de la contribution patronale sur les préretraites d'entreprise. Cet article a également créé une contribution, à la charge de l'employeur, sur les indemnités de mise à la retraite d'office. Sa date d'application est fixée au 11 octobre 2007 ».

#### **10- L'impact des réformes de retraites sur les carrières féminines : comparaison européenne – Anact, 15 février 2008**

➔ L'étude comparative, parue dans la Chronique internationale de l'Ires, sur l'impact des réformes des retraites en France, en Allemagne, en Italie et en Suède, révèle que les réformes de retraites demanderont un effort plus important pour les femmes en terme d'allongement de durée d'activité. Les femmes de 55 à 64 ans sont plus nombreuses que les hommes à être inactives : plus de 3,5 fois en Allemagne ; 2,6 fois en France ; 1,5 fois en Italie et 1,4 fois en Suède.



## SANTE AU TRAVAIL

### 11- Risques psychosociaux : le manque d'implication de la hiérarchie considéré comme principal frein à la prévention – AEF, 5 février 2008

→ Du 10 au 21 janvier 2008, une étude a été réalisée par le cabinet d'expertise Stimulus et le groupe de formation Comundi auprès de 307 personnes. Celle-ci fait ressortir le manque d'implication de la hiérarchie dans la prise en compte des risques psychosociaux dans l'entreprise. Cette étude révèle que « pour 93% des personnes interrogées, le stress et la dépression sont identifiés depuis les trois dernières années comme les premiers risques pour les salariés de leur entreprise ». En cause, la charge de travail, la non-reconnaissance du travail accompli, les changements organisationnels, la pression sur les résultats et les moyens insuffisants mis à disposition en fonction des objectifs.

### 12- Risques professionnels : prévention inégale des salariés selon la taille des entreprises (Dares) – AEF, 24 janvier 2008

→ Selon l'étude « Conditions de travail » de 2005 de la Dares, l'information ou les formations sur les risques professionnels sont inégales entre les PME et les grandes entreprises. En effet, « 20% des salariés appartenant à des PME de moins de cinquante salariés déclarent avoir reçu une information ou une formation sur les risques que leur travail fait courir à leur santé, alors que cette proportion monte à 40% pour les salariés d'entreprises de plus de 1 000 salariés ». Le secteur d'activité est aussi l'un des déterminants dans la fréquence de l'information mais pas seulement. Les CHSCT, davantage présents dans les grandes entreprises, jouent un rôle important dans ce type d'information.

### 13- Risques professionnels : les femmes ont 22% de plus de risques que les hommes d'être exposées aux TMS (Insee) – AEF, 21 février 2008

→ Gestes répétitifs, forte contrainte psychologique, postures pénibles, les conditions de travail des femmes sont particulièrement pénibles. De ce fait, elles sont autant voire plus exposées aux risques professionnels que les hommes. Selon le rapport de l'Insee, rendu public le 21 février 2008, « à ancienneté, âge, taille d'établissement et famille professionnelle identiques, la probabilité d'être exposé au risque TMS est de 22% supérieure pour les femmes que pour les hommes ».

### 14- Négociation « pénibilité » : la CGT préconise l'instauration d'un « compte temps pénibilité » – AEF, 6 février 2008

→ Selon la CGT, « la pénibilité résulte de sollicitations physiques et psychiques liées à certaines formes d'activité professionnelle » et de ce fait, renforce le risque « de conséquences durables, identifiables et irréversibles sur la santé et l'espérance de vie », « d'atteinte à l'intégrité physique »,... Pour la CGT, il est nécessaire de définir « les situations susceptibles de créer les conditions de pénibilité » et pour ces situations, « les durées d'exposition qui doivent être prises en compte ». Elle préconise ainsi l'instauration d'un « compte temps pénibilité » pour les salariés soumis à une activité professionnelle répondant à des critères de pénibilité. Ils pourraient l'utiliser « soit pour une cessation anticipée d'activité, soit pour une cessation progressive d'activité ». « Le droit se constituerait selon une règle uniforme : un trimestre de bonification par année d'exposition ».



**15- Pénibilité : seize fédérations de la CGT participeront au mouvement de mobilisation du 4 mars –**  
*AEF, 20 février 2008*

➔ Face à la lenteur des négociations sur la reconnaissance de la pénibilité et la mise en place de mesures spécifiques de cessation d'activité avant 60 ans, la CGT a mobilisé les salariés de façon à ce qu'ils manifestent partout, et notamment à Paris, le 4 mars dernier. Ce jour correspondait avec la 16<sup>ème</sup> réunion de négociations sur la pénibilité avec le Medef. Pour la CGT, c'était donc le bon moment pour se faire entendre.

**16- Loire-Atlantique : un protocole de partenariat pour le maintien dans l'emploi des personnes en risque d'invalidité –**  
*AEF, 4 février 2008*

➔ Les partenaires du plan départemental d'insertion des travailleurs handicapés de Loire-Atlantique (PDITH) ont signé, le 30 janvier dernier, un protocole de partenariat dont l'objectif est de maintenir dans l'emploi « les personnes en risque d'invalidité médicale à leur poste de travail ». Le rôle de chacun des acteurs intervenant pour le maintien dans l'emploi (médecins du travail, Cnam, médecin coordonnateur de la Maison départementale des personnes handicapées...) est précisé dans ce protocole.

**Information**

**17- La Cnamts poursuit l'actualisation de sa Charte des accidents du travail et des maladies professionnelles –**  
*AEF, 28 janvier 2008*

➔ Une circulaire de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés permet de mettre à jour la Charte des accidents du travail et des maladies professionnelles. Vous trouverez les deux nouvelles fiches sur le site Internet [www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr).

## **REPRISE-TRANSMISSION**

**18- Aides à l'emploi : le budget 2008 de la région Poitou-Charentes cible les créateurs, les repreneurs et les bassins en crise –**  
*AEF, 26 février 2008*

➔ La région Poitou-Charentes prévoit non seulement un budget pour encourager la création d'emplois en 2008 mais elle envisage également de renforcer son aide à la reprise d'entreprises. Elle étudie ainsi la possibilité d'étendre le contrat régional de transmission d'entreprises. En 2007, un test a été réalisé dans 8 communautés de communes ou d'agglomération. Le contrat se décompose en 3 chèques de 500 euros. Le premier, destiné au cédant, lui permet de faire réaliser un diagnostic de son entreprise, le second permet de payer la consultation d'un expert, quant au troisième chèque, il finance un accompagnement du repreneur pendant les deux années suivant la succession. L'objectif est alors d'inciter les cédants et repreneurs à s'orienter vers les dispositifs régionaux pour les créateurs-repreneurs.



### 19- Un portail inédit pour simplifier la cession d'entreprise – *Transmission-entreprise.fr*

➔ Créé en 2005, le site [Transmission-entreprise.fr](http://Transmission-entreprise.fr) est le premier portail destiné aux entrepreneurs qui souhaitent avoir des conseils d'expert en matière de cession d'entreprise. Ce site compte désormais 90 000 visiteurs par mois et, de ce fait, arrive en tête des sites de cession d'entreprise. Il permet à tout cédant d'entreprise de déposer gratuitement son annonce en un simple clic. En revanche, explique Mickaël Esnault « les acheteurs potentiels payent pour obtenir les informations complémentaires d'une annonce : c'est un gage de sérieux pour éviter les simples curieux ».

### 20- Un site pour ceux qui veulent créer leur entreprise

➔ La région Ile-de-France lance [www.creersaboite.fr](http://www.creersaboite.fr). Désormais, salariés, seniors, étudiants, personnes en recherche d'emploi souhaitant créer ou reprendre une entreprise peuvent se rendre sur ce tout nouveau site. Réalisé par l'Agence pour la création d'entreprise (APCE), il rassemble toutes les informations nécessaires à la création ou la reprise d'une entreprise.

## GESTION DU HANDICAP

### 21- L'Agefiph signe une convention d'objectifs avec l'Etat pour 2008-2010 – *Anact, février 2008*

➔ Le 20 février dernier, Christine LAGARDE et Tanguy du CHENE ont signé, en présence de Valérie LETARD, une convention d'objectifs. Cette convention fixe des orientations pluriannuelles pour l'action commune de l'État et de l'Agefiph, destinées à « mobiliser et innover pour l'emploi des personnes handicapées », c'est-à-dire pour les 725 000 personnes handicapées en emploi et les 209 000, actuellement au chômage. Les objectifs prioritaires de la convention visent à :

- renforcer la formation professionnelle des travailleurs handicapés, en favorisant l'engagement concret des acteurs concernés, dont les régions,
- développer l'accès à l'emploi et la qualité de l'emploi des travailleurs handicapés,
- aider la mobilité des travailleurs handicapés du secteur protégé vers le milieu ordinaire,
- lever les freins au recrutement pour les entreprises,
- sensibiliser et accompagner les entreprises dites « à quota zéro » qui n'ont embauché aucun travailleur handicapé...



# ÉNÉRICE

Avec le concours du



Fonds Unique  
de Péréquation



avec le soutien du FSE Objectif III